

131110
COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 JUILLET 2021
N°59/2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE CINQ JUILLET

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 25 juin 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Sylvie CHABANY, Première adjointe..

PRESENTS : ARRAR P., BARET E., BOFELLI Y., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MILET F., MOLLARD N., PROCACCI T., SELVE M., SERRAILLE J., VITINGER G

PROCURATIONS : ABRAHAM-MOREL A. à ARRAR P., DIETRICH F. à CHABANY S., SANCHEZ D. à PROCACCI T., RIOU M. à GRENIER JM.

Excusé : MEDAVIT R.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Jérôme SERRAILLE est nommé secrétaire de séance.
Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

DETERMINATION DES TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES : A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021.

Madame Chabany Sylvie, adjointe à l'éducation, présente les propositions de la commission éducation enfance et jeunesse du 11 Mai 2021.

La commission propose de ne pas augmenter les tarifs actuels des accueils périscolaires matin et soir, du restaurant scolaire et de l'accueil de loisirs (mercredi et vacances scolaires) durant l'année scolaire 2021/2022.

- **Accueil de loisirs pendant les vacances scolaires**

La commission propose un soutien à la parentalité, en proposant pour les familles qui inscrivent leurs enfants sur une semaine entière, la mise en place d'un forfait 5 jours qui inclut une réduction de 15% par rapport au coût initial. Le forfait sera appliqué pour chaque période de vacances scolaires.

- **Action jeunesse**

- Une cotisation annuelle de 15 € pour les chenillards et 20 € pour les extérieurs sera demandée pour toute inscription.
- Pendant les vacances, un programme d'animation sera proposé avec des journées (+ de 6H consécutives) ou des demi-journées (- de 6H) avec diverses activités (prestations extérieures, intervenants, soirées à thème, sorties, activités manuelles et

sportives)

- La cotisation permet aux adolescents inscrits de participer à des activités dites libres, non facturées proposées tout au long de l'année.
Pour les activités qui occasionnent un coût pour la collectivité (prestation), un tarif au quotient familial sera appliqué selon la nature et le coût de l'activité.

- **Transport scolaire**

La commission propose de ne pas modifier la grille tarifaire du transport scolaire 2021/2022. La redevance annuelle sera de 10 € quel que soit l'âge des enfants.

LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

DECIDE ne pas augmenter les tarifs actuels des accueils périscolaires matin et soir, du restaurant scolaire et de l'accueil de loisirs (mercredi et vacances scolaires) durant l'année scolaire 2021/2022.

DECIDE de ne pas modifier la grille tarifaire du transport scolaire 2021/2022. La redevance annuelle sera de 10 € quel que soit l'âge des enfants.

DECIDE de maintenir le forfait 5 jours pour l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires.

PRECISE que les tarifs des services périscolaires (accueil matin et soir et restaurant scolaire) et de l'accueil de loisirs (vacances scolaires et mercredi) et de l'action jeunesse sont dégressifs en fonction du nombre d'enfants, le premier étant l'ainé :

- 10% pour le 2^{ème} enfant
- 20% pour les suivants

Cette dégressivité ne sera pas appliquée sur le prix du goûter. (Tarif unique par enfant)

DIT que les enfants dotés d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) qui les contraint en raison d'allergie à apporter leur repas, ne seront facturés que sur les temps d'animation.

ADOpte à compter du 01 septembre 2021, les tarifs suivants pour les services enfance jeunesse :

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN

QF	MATIN
0/380	1,18 €
381/700	1,29 €
700/1220	1,49 €
1221/1500	1,70 €
1501	1,80 €

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU SOIR

QF	SOIR	Dont : part « temps d'animation » (ou Tarif PAI)	Dont part goûter/ Prix unique, fixe par enfant
0/380	2,73 €	2,23 €	0.5€
381/700	3,04 €	2,54 €	
700/1220	3,46 €	2,96 €	
1221/1500	3,76 €	3,26 €	

1501 et plus	3,87 €	3,37 €	
--------------	--------	--------	--

RESTAURANT SCOLAIRE

QF	Coût total	Dont : part « temps d'animation » (ou Tarif PAI)	Dont part repas
0/228	1€	0,57 €	0,43 €
229/304	1,90 €	1,33 €	0,57 €
305/381	2,46 €	1,72 €	0,74 €
382/457	3,00 €	2,09 €	0,91 €
458/548	3,60 €	2,51 €	1,09 €
549/625	4,20 €	2,93 €	1,27 €
626/701	4,77 €	3,33 €	1,44 €
702/777	5,30 €	3,70 €	1,60 €
778/914	6,07 €	4,24 €	1,83 €
915/1067	6,57 €	4,59 €	1,98 €
1068/1219	6,85 €	4,78 €	2,07 €
1220/1500	7,13 €	4,98 €	2,15 €
Plus de 1500	7,23 €	5,05 €	2,18 €
Personnel communal	4,82 €		4,82 €
Adulte extérieur	9,16 €		9,16 €

ACCUEIL DE LOISIRS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES ET ACCUEIL DU MERCREDI 2021/2022**Tarif journée avec repas**

QF	Tarif Journalier	Dont part « temps d'animation » (ou tarif PAI)	Dont part repas	Dont part goûter
0/350	4,18 €	3,10 €	0,58 €	0,5 €
351/550	6,26 €	4,76 €	1,00 €	0,5 €
551/750	8,88 €	6,95 €	1,43 €	0,5 €
751/950	10,46 €	8,16 €	1,80 €	0,5 €
951/1150	13,60 €	11,14 €	1,96 €	0,5 €
1151/1500	14,64 €	12,03 €	2,11 €	0,5 €
1501/1800	18,83 €	16,17 €	2,16 €	0,5 €
1801et +	20,92 €	18,24 €	2,18 €	0,5 €

Tarif Hebdomadaire Forfait 5 jours (Vacances scolaires uniquement)

QF	Tarif Journalier	Dont part « temps d'animation » (ou tarif PAI)	Dont part repas	Dont part goûter
0/350	17,76 €	13,17 €	2,46 €	2,13 €
351/550	26,60 €	20,22 €	4,25 €	2,13 €
551/750	37,74 €	29,53 €	6,08 €	2,13 €
751/950	44,45 €	34,67 €	7,65 €	2,13 €
951/1150	57,80 €	47,34 €	8,33 €	2,13 €
1151/1500	62,22 €	51,12 €	8,97 €	2,13 €
1501/1800	80,02 €	68,71 €	9,18 €	2,13 €
1801et +	88,91 €	77,52 €	9,26 €	2,13 €

Tarif demi-journée matin avec repas

QF	Matin avec repas	Dont part « temps d'animation » (ou tarif PAI)	Dont part repas
0/350	3,96 €	3,38 €	0,58 €
351/550	5,49 €	4,49 €	1,00 €
551/750	7,33 €	5,90 €	1,43 €
751/950	8,37 €	6,57 €	1,80 €
951/1150	9,41 €	7,45 €	1,96 €
1151/1500	10,46 €	8,35 €	2,11 €
1501/1800	11,51 €	9,33 €	2,18 €
1801 et plus	11,51 €	9,33 €	2,18 €

Tarif demi-journée après-midi sans repas

QF	Après-midi sans repas	Dont : part « temps d'animation » (ou Tarif PAI)	Dont part goûter
0/350	2,86 €	2,36 €	0,50 €
351/550	4,44 €	3,94 €	0,50 €
551/750	6,26 €	5,76 €	0,50 €
751/950	7,33 €	6,83 €	0,50 €
951/1150	8,37 €	7,87 €	0,50 €
1151/1500	9,41 €	8,91 €	0,50 €
1501/1800	10,46 €	9,96 €	0,50 €
1801 et plus	10,46 €	9,96 €	0,50 €

ACCUEIL DE LOISIRS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES ET ACCUEIL DU MERCREDI : TARIFS EXTERIEURS (Enfants non scolarisés sur la commune ou parents non domiciliés sur la commune) 2021/2022**Tarif extérieur journée avec repas**

QF	tarif 2021/2022	Dont part « temps d'animation » (ou tarif PAI)	Dont coût du repas + gouter
0/1150	20,92 €	17,28 €	3,64 €
1151/1800	24,06 €	20,42 €	3,64 €
1801 et plus	26,16 €	22,52 €	3,64 €

Tarif extérieur Hebdomadaire Forfait 5 jours Vacances scolaires uniquement)

QF	tarif 2021/2022	Dont part « temps d'animation » (ou tarif PAI)	Dont coût du repas + gouter
0/1150	88,93 €	73,46 €	15,47 €
1151/1800	102,29 €	86,82 €	15,47 €
1801 et plus	111,21 €	95,74 €	15,47 €

Tarif extérieur demi-journée

QF	Matin avec repas	Dont part « temps d'animation » (ou tarif PAI)	Dont coût du repas
0/1150	11,51 €	8,37 €	3,14 €
1151/1800	13,07 €	9,93 €	3,14 €
1801 et plus	14,11 €	10,97 €	3,14 €

Tarif extérieur demi-journée

QF	Après-midi sans repas	Dont part « temps d'animation » (ou tarif PAI)	Dont coût du goûter
0/1150	10,46 €	9,96 €	0,50 €
1151/1800	12,03 €	11,53 €	0,50 €
1801 et plus	13,07 €	12,57 €	0,50 €

ACTION JEUNESSE**Tarif Communal**

QF	TARIF JOURNEE	TARIF DEMI JOURNEE
0/700	6 €	4 €
701/950	7.50 €	5 €
951/1220	9 €	6 €
1221/1500	10.50 €	7 €
1501 et plus	12 €	8 €
Cotisation annuelle 2021/2022	15 €	

Tarif extérieur

QF	TARIF JOURNEE	TARIF DEMI JOURNEE
0/1220	12 €	8 €
1220/1500	14 €	11 €
1501 et plus	16 €	13 €
Cotisation annuelle 2021/2022	20 €	

TRANSPORT SCOLAIRE

Pour tous sans condition	
Tarif unique	10 €

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 06 juillet 2021

Pour le Maire,
La Première adjointe,
Sylvie CHABANY

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture et de sa publication ou notification



